

Cergy, le 24 octobre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE Argenteuil - Résidence «Les Musiciens»

La presse a été saisie par l'Amicale des locataires sur les difficultés rencontrées concernant les travaux d'ascenseurs de la résidence les Musiciens à Argenteuil.

Des actes de vandalisme commis au mois de mai 2016, nous ont contraints de mettre l'ascenseur du 13 allée Berlioz à l'arrêt afin d'effectuer des réparations. En plus d'actes de vandalisme, la mauvaise utilisation de l'appareil nous a amené à porter plainte auprès des services de police et diligenter une expertise d'assurance qui a chiffré à 10 318 € le montant des travaux, afin de remettre cet ascenseur en service. Malheureusement, de nouveaux actes de vandalisme, (vols de matériel, portes, serrures et câbles) nous ont conduit à interrompre de nouveau les travaux le 8 juillet 2016.

Pour remettre en service l'appareil du 13 allée Berlioz, il était nécessaire de procéder au remplacement des indicateurs paliers de la marque SEC, cette dernière société ayant fait faillite, par du matériel standard.

Quatre autres appareils du même type existent sur la résidence, il a donc fallu procéder au même type d'intervention. Il s'agit des immeubles situés : • 1, 7 allée Berlioz, • 3 allée Chopin, • 1 allée Triolet. L'ensemble de ces travaux représente un montant total de 175 000 €.

Fin août 2016, les locataires ont été informés par voie d'affichage de la date de démarrage des travaux retenue : 5 septembre 2016.

La durée des travaux fixée avec la société OTIS était de 3 semaines. Cette même société ne répondant pas aux obligations des marchés publics, nous avons dû stopper les travaux pour les faire redémarrer le 20 septembre (en cause, une sous-traitance non portée à notre connaissance par la société OTIS).

Les équipes de Val d'Oise Habitat ont mis en place l'aide au portage sur l'ensemble des bâtiments concernés à compter du 5 septembre, de 10h00 à 12h00 et de 16h30 à 19h30, pour un coût de 25 000€, intégralement pris en charge par Val d'Oise Habitat.

Val d'Oise Habitat s'engage à mettre tout en œuvre pour que la société OTIS prenne ses responsabilités afin de rétablir la situation qui n'a que trop duré. A ce titre, il a été donné 48 heures à la société OTIS, à savoir le 26 octobre 2016 dernier délai, pour que l'intégralité des appareils soient remis en service, faute de quoi, la société OTIS se verra poursuivie administrativement.

Pour les locataires de la résidence, la gêne occasionnée pour cette période est à l'évidence inadmissible, il sera donc proposé au conseil d'administration de dédommager proportionnellement les locataires lors du quittancement de novembre.

Malgré le brouhaha causé par les médias, ce week-end, les équipes de Val d'Oise Habitat restent pleinement mobilisées comme elles l'ont toujours été auprès des locataires, afin d'y assurer le meilleur service possible en travaillant toujours plus la proximité. Je rends hommage aujourd'hui à leur dévouement.

Xavier Haquin
Président de Val d'Oise Habitat
Conseiller départemental délégué au logement